



Carmausin
Ségala

DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 3 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	34	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	8	Membres présents	35

Titulaires présents : 34

ASTIE Alain, **AUZIECH** Cécile (pouvoir de ORRIT Didier), **AZEMAR** Jean-Louis, **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine, **BARRAU** Jean-Louis, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **ESCOUTES** Jean-Marc (pouvoir de MERCIER Roland), **ICHARD** Xavier (pouvoir de HAMON Christian), **IMBERT** Véronique, **KOWALIK** Jean-François, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALIET** Thierry, **MILESI** Marie, **NORKOWSKI** Patrice, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamilia), **SCHULTHEISS** Pierre (pouvoir de MANUEL Christian), **SENGES** Jean-Marc, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de BORDOLL Christian), **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), **TROUCHE** Alain, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

AYMARD Stéphane (représente MUNOZ Sonia).

Titulaires excusés : 21

BARBE Christian, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamilia (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), **BORDOLL** Christian (pouvoir à SOULIE Jérôme), **CARMES** Monique, **CINTAS** Jean-Marc (pouvoir à TOUZANI Rachid), **CLERGUE** Jean-Claude, **HAMON** Christian (pouvoir à ICHARD Xavier), **MALATERRE** Guy, **MANUEL** Christian (pouvoir à SCHULTHEISS Pierre), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland (pouvoir à ESCOUTES Jean-Marc), **MUNOZ** Sonia (représentée), **ORRIT** Didier (pouvoir à AUZIECH Cécile), **PENA** Sylviane, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SELAM** Fatima, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), **SOURDIN** Anne, **TAGLIAFERRI** Rosanne, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 10/10/2024-7.2

DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN COMMERCE DE RESTAURATION RAPIDE A CARMAUX

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017 et modifié en séance du 11 avril 2024.

Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Sandra Sobieck a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de création d'un commerce de restauration rapide à Carmaux au 3 avenue Jean Jaurès sous la raison sociale « Poke Time ».

Description du projet :

Sandra Sobieck a réalisé un apprentissage de deux ans au sein d'une maison de retraite pour préparer l'obtention d'un CAP Agent Polyvalent de Restauration qu'elle a obtenu suite à quoi elle a réalisé un CDD de deux ans au sein de ce même établissement en tant que commis de cuisine. Elle a également occupé différents postes au contact direct de la clientèle, elle a ainsi été vendeuse en boulangerie durant quatre ans ainsi qu'hôtesse de caisse durant deux ans. Aujourd'hui âgée de 27 ans, mère de deux enfants, Mme Sobieck souhaite mettre à profit ses différentes expériences professionnelles pour ouvrir son entreprise de restauration rapide sur la ville de Carmaux, elle a donc saisi l'opportunité de présenter sa candidature à l'appel à projet de la communauté de communes Carmausin Ségala pour l'occupation du local accolé au cinéma.

L'offre de restauration rapide de Mme Sobieck s'orientera principalement sur la proposition de Poke Bowls mais sera complétée avec des corn dogs, des paninis, des croque-monsieur, des mini cakes salés ainsi que des pâtisseries faites maison à consommer sur place ou à emporter. Pour constituer sa carte Mme Sobieck souhaite travailler au maximum, dans la mesure du possible, avec des produits frais et locaux. En complément de la restauration rapide, elle prévoit également la commercialisation de boissons diverses, de cafés et de bubble tea. Sandra Sobieck a travaillé son offre pour répondre le mieux possibles aux attentes d'un maximum de clients dans la diversité de sa gamme mais aussi en termes de prix de vente.

Mme Sobieck a rencontré M. Bezine, gérant actuel du Clap Ciné de Carmaux, qui lui a confirmé que les horaires définis sont en corrélation avec l'activité du cinéma, ils ont notamment évoqué la possibilité de créer un menu cinéma ou aussi de potentielles animations ou menu à thème en fonction des périodes de l'années ou des sorties de films.

Mme Sobieck souhaite tirer profit de l'intégralité de l'espace disponible au sein du local en positionnant un total de sept tables de deux personnes.

La situation de Mme Sobieck lui permet de bénéficier de ses droits au chômage durant la première année d'exercice de son entreprise, une aide qui se cumule à un loyer d'un faible montant de 280 € HT par mois, cela devrait lui permettre de pouvoir consolider sa trésorerie durant cette première année d'exploitation.

Le prévisionnel financier de cette entreprise individuelle au réel est basé sur un seuil de rentabilité de 40 425€ en première année et de 57 837€ la seconde année (incluant la rémunération de Mme Sobieck).

Cette création apporte une diversité à l'offre de restauration sur le territoire grâce à une gamme différenciante qui peut convenir à l'ensemble des membres d'une famille mais aussi aux différents profils des clients du cinéma et de la population carmausine.

Dépenses		Ressources	
Caisse enregistreuse	1 300€	Apport personnel	500€
Saladette	985€	Apport prêt Initiative Tarn	5 000€
Matériel de cuisine	3 094€	Emprunt bancaire	15 000€
Enseigne	1 520€	Emprunt bancaire TVA	2 500€
Petit matériel et aménagement	5 400€		
Cautions local	350€		
Fond de roulement initial	10 351€		
TOTAL	23 000€		23 000€

Proposition d'attribution d'une dotation suivant l'avis du bureau du 2 octobre 2024

La création d'entreprise portée par Sandra Sobieck répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :

- Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission apportant une diversité commerciale
- Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
- Sont demandés :
 - Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique
 - Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé
 - Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post-crédation.

- Le montant de la dotation unique est de 2000€

En tenant compte des modalités d'attribution et de l'analyse du dossier complet, les élus du bureau réuni le 2 octobre 2024 propose au conseil communautaire une dotation d'un montant de **2000€**.

Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024.

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

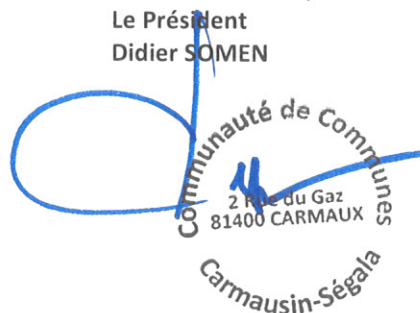
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2 000 € à la création d'un commerce de restauration rapide « Poke - Time ». Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET



